

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} JUILLET 2020 A 18H30

Sous la présidence de : BOUEDO Pierre.

Présents : Pierre BOUEDO, Hervé LE GAL, Pascal HAYS, Virginie LE LABOURIER, Laurence DREANO, Jean-François KERDAL, Isabelle LANTRIN, Delphine LE ROUX, Marie-Dominique LE POUL, Sébastien LEGO, Gilles CHAMAILLARD, Guénhaël THOMAS, Valérie CHAMAILLARD, Hélène DREANO.

Excusé (s) :

Absent (s) : Nadine GUEREC

Monsieur Gilles CHAMAILLARD a été nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1) Approbation du compte-rendu de la séance du 8 juin 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **approuve à l'unanimité des membres présents** le compte rendu de la séance du 8 juin 2020.

2) Indemnité de gardiennage de l'Eglise pour l'année 2020.

L'assemblée, après délibération, **décide, à l'unanimité des membres présents**, de verser une indemnité de 200,00 € pour le gardiennage de l'église au titre de l'année 2020.

3) Indemnité de gardiennage de la Chapelle Sainte-Anne pour l'année 2020.

L'assemblée, après délibération, **décide, à l'unanimité des membres présents**, de verser une indemnité de 200,00 € pour le gardiennage de la Chapelle Sainte-Anne au titre de l'année 2020.

4) Subvention d'équilibre du budget communal au budget assainissement.

Le conseil municipal, **à l'unanimité des membres présents, approuve** le virement de la subvention d'équilibre du budget principal vers le budget assainissement (budget annexe), comme détaillé ci-dessous :

- de l'article 657364 en dépense de fonctionnement (budget communal) vers le Budget Assainissement au 774 en recettes de fonctionnement : 5 246,00 €.

5) Vote des taux d'imposition 2020.

Après étude des produits attendus, des besoins de la commune et au vu du projet de Budget Primitif, l'assemblée délibérante, **à l'unanimité des membres présents, décide de maintenir** les taux des taxes pour l'année 2020 de la manière suivante :

- Foncier Bâti : 19,08%

- Foncier Non Bâti : 46,14%.

6) **Budget communal : Affectation de résultat de la section de fonctionnement.**

Après concertation, les membres du conseil municipal **autorisent à l'unanimité des membres présents** l'affectation de résultat de 180 000,00 € au 1068 en recettes d'investissement.

7) **Budget communal : Vote du budget primitif 2020.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **approuve et vote à l'unanimité des membres présents**, le budget primitif communal 2020 de la manière qui suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES		RECETTES
	Budget primitif 2020		Budget primitif 2020
		Report n-1	46 030,83 €
Total dépenses	484 726,83 €	Total recettes	484 726,83 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES		RECETTES
	Budget primitif 2020		Budget primitif 2020
		Report n-1	14 454,87 €
Total dépenses	279 669,87 €	Total recettes	279 669,87 €

8) Assainissement : Vote du budget primitif 2020.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents les membres du conseil municipal **approuvent** et **votent** le budget primitif 2020 du budget assainissement comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES		RECETTES
	Budget primitif 2020		Budget primitif 2020
		Report n-1	1 873,52 €
Total dépenses	46 838,72 €	Total recettes	46 838,72 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES		RECETTES
	Budget primitif 2020		Budget primitif 2020
		Report n-1	17 986,46 €
Total dépenses	14 659,00 €	Total recettes	38 602,96 €

9) Lotissement La Croix du Marais : Vote du budget primitif 2020.

Après délibération, le conseil municipal **approuve** et **vote à l'unanimité des membres présents**, le budget primitif 2020 du budget du lotissement La Croix du Marais comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES		RECETTES
	Budget primitif 2020		Budget primitif 2020
		Report n-1	15 164,36 €
Total dépenses	52 934,00 €	Total recettes	52 934,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES		RECETTES
	Budget primitif 2020		Budget primitif 2020
Déficit	37 769,35 €		
Total dépenses	75 538,70 €	Total recettes	75 538,70 €

10) Désignation du « référent conseiller communal de Défense ».

L'assemblée délibérante **décide à l'unanimité des membres présents, de nommer** Monsieur Hervé LE GAL « référent conseil communal de Défense ».

11) Désignation du « référent Sécurité Routière » et du suppléant « référent Sécurité Routière ».

L'assemblée délibérante **décide à l'unanimité des membres présents,**
- **de nommer** Madame Marie-Dominique LE POUL « référent Sécurité Routière »,
- **de nommer** Monsieur Pierre BOUEDO suppléant « référent Sécurité Routière ».

La prochaine séance aura lieu le 27 juillet 2020 à 20 heures.

Fin de séance à 20 heures 40.

